

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 7 JUILLET 2026

Le 7 juillet 2026 à 17h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Bernard GUIRAUD.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME MEYER, MME BOURSEAU, MME DUPRAT, MME MOIZEAU, MME BAUMIÉ, MME BERNADET, MME HARHAD, M. ROBERT, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS : MME QUILLET qui a donné procuration M. GUIRAUD
MME LECART qui a donné procuration MME MEYER,
M HIRTZ qui a donné procuration M. LE BREDONCHEL
MME ROHEL qui a donné procuration M. ROBERT

ABSENT : M BIDOUZE.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

NOMBRE DE SUFRAGES EXPRIMES : 14

DATE DE LA CONVOCATION : 29 juin 2026

DATE DE L'AFFICHAGE : 13 juillet 2026

★★★★★★

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard GUIRAUD

N°032-26 – OBJET : Délégation de pouvoir au Président et à la Vice-Présidente et Délégation de signature à la Directrice

Le Conseil d'administration du CCAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n°023-26 du 27 avril 2026 portant création de la Commission Permanente des Aides FacultatIVES (CASF) ;

Vu la délibération n°027-26 du 27 avril 2026 portant élection des membres de la Commission Permanente des Aides Sociales FacultatIVES ;

Considérant la nécessité de garantir la continuité du service public et la réactivité dans le traitement des demandes d'aides et de prestations ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE A L'UNANIMITE

☞ **De déléguer** au Président le pouvoir de décider de l'attribution des aides et prestations suivantes :

- secours d'urgence ;
- bons alimentaires ;
- aides aux personnes sans domicile fixe ;
- distribution de kits d'hygiène ;
- distribution couvertures de secours ;
- dispositif « Coup de Pouce aux Loisirs » ;
- adhésions au portage de repas ;
- adhésions au portage de livres à domicile ;
- adhésions au dispositif de transport pour les courses ;
- inscriptions aux animations ;
- attribution des colis seniors ;
- présents aux centenaires ;
- inscriptions aux plans d'urgence.

☞ **Précise** qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président, cette délégation sera exercée par la Vice-Présidente.

🔗 **D'accorder** à la directrice une délégation de signature pour tous les actes administratifs, courriers, notifications, formulaires et documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'exécution des décisions prises dans le cadre des dispositifs précités.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le

ID : 033-263302374-20260708-DEL032_26-DE

🔗 **Dit que** le Président rendra compte au Conseil d'administration des décisions prises en vertu de la présente délégation.

🔗 **D'autoriser** le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Lesparre-Médoc, 8 juillet 2026

Pour copie conforme
Le Président du CCAS,


Bernard GUIRAUD